

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

3ÈME VOLUME      AVRIL 1897      4ÈME LIVRAISON

SAINTE-MÉLANIE DE D'AILLEBOUT

En 1800, le fief Jouette concédé en deux parties, le 6 et le 7 octobre 1736 à Jean D'Aillebout et à Geneviève Ramesay, devint la propriété de l'honorable Pierre-Louis Panet. Celui-ci y établit plusieurs habitants. Son intention était d'y fonder une paroisse. Mais sa mort, arrivée en 1812, ajourna ce projet.

Les terres cependant se défrichaient rapidement et les habitants devenaient de plus en plus nombreux. Le curé de Berthier les prit en pitié et les fit desservir par son vicaire, M. Jacques-Philippe Serrand.

Le 12 novembre 1831, les héritiers de M. Panet firent don d'un terrain pour bâtir une église, un presbytère et ouvrir un cimetière.

Les habitants de Jouette élevèrent la même année une chapelle en bois de quatre-vingts pieds de longueur sur trente de largeur.

L'église et la nouvelle paroisse furent mises sous le patronage de sainte Mélanie en l'honneur de Charlotte-Mélanie Panet, femme de Louis Levesque, protonotaire à Montréal, et fille de l'honorable M. Panet.

En 1870, l'église actuelle, construction de cent dix pieds de longueur, remplaçait la chapelle de 1831.

De 1831 à 1832, Sainte-Mélanie de D'Aillebout fut desservie par M. L.-M. Brassard, curé de Sainte-Elisabeth. Puis lui succédèrent comme curés MM. J. Crevier dit Bellerive, 1832-1833; J.-D. Delisle, 1833; T. Brassard, 1833; J.-G. Ginguet, 1833-1838; D. Denys, 1838-1839; R. Robert, 1839-1845; L.-I. Guyon, 1845-1846; F.-S. Jeannotte-Lachapelle, 1846-1887; L.-F. Bonin, curé actuel. — PIERRE-GEORGES ROY

LE SIEUR DE VINCENNES, FONDATEUR DE  
L'INDIANA

(Suite et fin)

1884. “ Je citerai ensuite cet homme illustre dont Vincennes reçut le nom. . . . que Monseigneur Bruté a désigné ainsi : François Morgan de Vinsenne, mais dont le vrai nom—les renseignements à moi fournis par Edmond Mallet me portent à le croire—était : “ Jean-Baptiste Bissot, sieur de Vinsenne.” Monseigneur de la Hailandrière, se basant sur je ne sais quelle autorité, a dit qu’il était de descendance irlandaise. Mais nous croyons qu’il n’y a pas raisonnablement lieu de douter qu’il fût Canadien de naissance et Français d’origine.” *Ibid.*, 25.

1884. “ Je suis heureux de savoir que vous me poursuivez sur la question Vincennes. . . . Je n’étais jamais tombé sur la famille Margane qui explique le Morgan de Law. Vous êtes évidemment sur la bonne voie. La question d’âge n’est pas concluante, selon moi. Quelques-uns, comme M. de St-Pierre avec lequel se rencontra Washington, se trouvaient à des postes exposés où il fallut de l’activité malgré le grand âge.

\*\*\* 1. Jean-Baptiste Bissot,—s’il mourut en 1719—la question est réglée en ce qui le concerne et en ce qui me concerne moi-même.

2. François Margane, sieur de Vincennes, neveu, probablement, du No 1. ” Shea, *Lettre à M. Mallet*, 5 février 1884. *MS.*

1886. “. . . Vincennes, qui est déjà lieutenant réformé d’infanterie à la Louisiane, et qui fera mieux agir qu’un autre les Miamis.”—“ Mémoire de la Compagnie des Indes ”, 30 septembre 1726 : dans Margry, *Découvertes*, VI, 659.

1886 . . . . Les points suivants, je pense, sont bien établis :

(a) En 1733, le sieur de Vincennes épousa une fille de Philippe Longpré à Kaskaskia.

(b) En 1734, madame de Vincennes était au Poste Vincennes.

(c) En 1736, M. de Vincennes perdit la vie dans l'expédition contre les Chicachas.

(d) De Vincennes laissa une fille appelée Marie-Thérèse, qui épousa un nommé De l'Isle.

Ma théorie est que le sieur de Vincennes, qui fut si en vue dans l'administration des affaires indiennes dans l'ouest de 1702 à 1719, était Jean-Baptiste Bissot, second sieur de Vincennes, et que celui qui était à Vincennes en 1733 était François Marganne de la Valtrie, troisième sieur de Vincennes. —Mallet, *Lettre à monsieur l'abbé Tanguay*, 17 novembre 1886. *MS.*

1886. " Je suis de votre avis pour dire que le *François Morgan* de vos historiens ne peut être que *François Margane* de la Valtrie. Seulement j'observerai que ce n'est pas François marié à Angélique Guyon — mais Pierre — Frs. Margane, sieur Des Forêts. En effet, François, époux d'Angélique Guyon, n'est mort qu'après 1839. . . . "—Tanguay, *Lettre à M. Mallet*, 6 déc. 1886. *MS.*

1889. " VINCENNES, Jean-Baptiste, sieur de, explorateur canadien, né à Québec en janvier 1688, mort aux Illinois en 1736. Il était le dixième fils de François Bissot. . . . . Il se battit contre les Iroquois à Mackinaw à l'âge de dix ans, entra dans l'armée canadienne comme enseigne en 1701 et servit dans l'ouest. . . . . Au commencement de l'année 1736 on l'envoya prendre part à l'expédition contre les Chicachas. "—*Appleton's Cyclop. of Amer. Biog.* VI, 298.



1890. " Jean-Baptiste Bissot, sieur de Vincennes, . . . mourut vers 1717, et son neveu Pierre (Margane), fils de sa sœur Louise Bissot, lequel obtint une commission d'enseigne en 1699, prit le titre de sieur de Vincennes et conserva beaucoup de son influence dans l'ouest. "—Shea, " The Hoosier State " : dans *The Catholic News*, 10 septembre 1890.

1892. " Charles-François et Jean-Baptiste (Bissot) étaient propriétaires de la seigneurie de Vincennes. Ils prirent le nom de cette terre. Tous deux épousèrent à Montréal les filles du chirurgien Forestier. Charles-François ne paraît pas avoir laissé de postérité. Jean-Baptiste embrassa la carrière des armes et illustra le nom des Bissot de Vincennes.

Il a été le fondateur du poste de Ougatamou. En 1726, il mourut brûlé par les Chicachas. Le nom de la capitale de l'Indiana, Vincennes, est emprunté à celui de cet officier."—Roy, " François Bissot, Sieur de la Rivière " ; dans *Mémoires de la Société Royale du Canada*, Sec. 1, 1892, p. 39.

1892. " Ce service de Dubuisson ne dura que peu de temps, car François Morgan, neveu du feu sieur de Vincennes, qui avait hérité du titre de ce dernier, fut envoyé prendre sa place chez les Miamis auprès desquels il devint aussi influent que l'avait été son oncle. (1)

Les notes ci-dessus reproduites sont les seules concernant l'identité de notre héros qui me soient acces-

---

" (1)... Le sieur de Vincennes qui mourut en 1819 était Jean-Baptiste Bissot, fils du premier possesseur du fief. Claire-Françoise Bissot, l'une de ses sœurs, était la femme de Louis Joliet. Louise Bissot, autre sœur, épousa Séraphin Margane, et son fils François Margane (il abandonna le final en écrivant son nom) fut le fondateur du Poste Vincennes, bien que notre fondateur l'écrivit habituellement Vinsenne, et d'autres de diverses manières... Les sieurs Vincennes ne doivent pas être confondus avec la famille St. Vincent, dont deux ou trois membres étaient au service de la France dans le nord-ouest."—Dunn, *Indiana*, 49.

sibles ou connues, et par elles on voit que ce n'est pas chose facile de déterminer son vrai nom ou d'établir sa parenté. L'archevêque Spalding et M. l'abbé Alerding, sur l'autorité des évêques Bruté et Hailandrière, du diocèse de Vincennes, le considèrent comme d'extraction irlandaise ; le juge Law, l'historien Dillon, l'archevêque Spalding et M. l'abbé Alerding le présentent sous le nom de Morgan, nom éminemment irlandais ; les historiens Charlevoix, Baneroft, Bibaud, Ferland, Shea, Daniel, Margry, Sulte, Cauthorn, Roy et Dunn, l'ancien ministre plénipotentiaire Poussin et le généalogiste Tanguay le disent canadien ; Ferland, Shea, Daniel, Tanguay, Margry, Sulte, Cauthorn, l'encyclopédie Appleton et Roy donnent Bissot comme étant son nom de famille ; Shea, Tanguay, Sulte, Cauthorn et Roy le croyaient être Jean-Baptiste Bissot, fils de François Bissot, sieur de la Rivière ; Ferland dit qu'il était petit-fils de François Bissot ; Margry dit qu'il était fils de Jean Bissot ; Sulte, évidemment par suite d'une erreur typographique, dit que Coulanges Bissot fut aussi brûlé à mort en même temps que de Vincennes ; Thomas, Law, Goodrich et Tuttle l'appellent Saint-Vincennes ou Saint-Vincent Dunn fait remarquer qu'il ne doit pas être confondu avec les officiers français de la famille Saint-Vincent, dont plusieurs servirent au Canada ; Shea, Tanguay et Dunn conviennent maintenant que Margane de la Valtrie est le nom exact ; Shea spécifie Pierre Margane ; Tanguay donne Pierre-François Margane, sieur Des Forêts ; Dunn imprime François Morgan, fils de Séraphin Morgan et de sa femme Louise Bissot ; il était lieutenant d'infanterie réformé en service à la Louisiane en 1726, selon le "Mémoire de la Compagnie des Indes" ; tandis que Daniel dit qu'en 1732 il était enseigne aux troupes canadiennes et âgé de quarante-quatre ans. Que devons-nous penser de toutes ces différences et de toutes ces contradictions ?

Je considère comme des déductions erronées de prémisses inexactes les assertions que notre héros était d'extraction irlandaise, qu'il avait des descendants demeurant en Bretagne, qu'il appartenait au régiment de Carignan et qu'il se battit à l'âge de dix ans contre les Iroquois. Dillon est porté à croire qu'il y a eu deux sieurs de Vincennes au pays des Illinois : moi je pense qu'il doit y en avoir eu deux, peut-être trois. Le premier seigneur de Vincennes, Charles-François Bissot, né à Québec en 1664 et marié à Montréal en 1699 ne paraît pas être mort au Canada. Jean-Baptiste Bissot, sieur de Vincennes, est, selon toute probabilité, la personne dont veut parler M. de Vaudreuil dans sa dépêche du 28 octobre 1719, rapportant la mort de "M. de Vincennes" chez les Miamis. François-Marie Bissot, également sieur de Vincennes, né en 1700 et fils de Jean-Baptiste Bissot, ne paraît pas avoir été marié ou être mort au Canada.

Le témoignage de Cauthorn, l'historien local de Vincennes, paraît établir le fait que le M. de Vincennes qui commandait sur l'Ouabache et qui fut brûlé à mort par les Chicachas épousa à Kaskaskia en 1733 une fille de Philippe Longpré, le plus riche marchand de l'endroit. Le fait de ce mariage indique un homme non marié, d'âge à se marier. Pierre Margane, sieur Des Forêts, la personne adoptée par Shea, épousa le 14 octobre 1732, à Montréal, une demoiselle Daillebout et M. de Vincennes se maria à Kaskaskia en 1733. Pierre-François Margane, que mentionne M. l'abbé Tanguay, ne paraît pas dans le *Dictionnaire*. François-Marie Bissot, seigneur de Vincennes, s'il était alors vivant, aurait eu trente-trois ans, et, comme nous l'avons vu, il ne paraît pas avoir été marié ou être mort au Canada, d'après le *Dictionnaire généalogique*.

Pourquoi notre héros ne serait-il pas François-Marie Bissot ? Mais Cauthorn affirme qu'il signait

“ *François Morgan de Vincennes*, ”—et il était un Bissot, non un Margane de la Valtric. Cauthorn peut cependant être dans l’erreur, car il est certain qu’il ne signait pas toujours comme on l’a dit, puisque l’une de ses signatures sur les registres de paroisse à Kaskaskia, à la date du 20 octobre 1727, et dont le fac-simile est en ce moment devant moi, est comme il suit : F (ou L) Vinsenne.

Le fait qu’il était lieutenant réformé et commandait des troupes dans la Louisiane en 1726, comme il est dit dans les *Découvertes* de Margry, et que dans la compilation de Daniel touchant les officiers du Canada on le montre simple enseigne en 1732, est aussi très embarrassant.

Serait-ce que M. de Vincennes, dont nous nous sommes efforcés d’établir l’identité, ne serait point né au Canada, mais au pays des Illinois ou en Louisiane ?

Quels que fussent son nom et son origine le grand Etat de l’Indiana lui doit un monument, et j’ai le ferme espoir que, dès que son identité aura été historiquement établie, il s’acquittera avec empressement de sa dette envers la mémoire de son fondateur, dont le nom est perpétué à Vincennes, sa première agglomération de colons, la plus vieille de ses villes, et l’ancienne capitale du Territoire du Nord-Ouest américain.

Les écrivains des RECHERCHES HISTORIQUES qui ont accès aux archives de la seigneurie de Vincennes au Canada et aux papiers des vieilles familles de la Nouvelle-France en général, voudront-ils faire les recherches nécessaires et livrer à la publicité les faits ainsi que leurs propres vues sur ce sujet pour aider à donner une réponse satisfaisante à cette question : Qui était M. de Vincennes, fondateur de l’Indiana ?

EDMOND MALLET

LES ÉMIGRÉS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE  
AU CANADA

J'ai acheté en 1881, sur les quais de Paris, un ouvrage heureusement fort rare aujourd'hui, car il est partial, injuste, grossier et écrit dans le plus mauvais des esprits. Il est intitulé : *Voyages et aventures des émigrés français depuis le 14 juillet 1789 jusqu'à l'an VII, époque de leur expulsion par différentes puissances de l'Europe, par L. M. H.*

Entr'autres choses, à propos des émigrés, il y est dit :

“—Le gouvernement anglais qui souffre avec peine de pareils hôtes, semble saisir cette occasion pour exciter le peuple contre eux : il crie hautement que les Français lui enlèvent sa subsistance. C'est sans doute d'après ces plaintes qu'il s'est décidé à en envoyer plus de 480 au Canada, près de Montréal, où on leur a distribué une grande quantité de terrain.

“ Le chevalier d'Autichamp, le comte de Puisaye, sont partis à la tête de ce détachement : on compte parmi les émigrés de leur suite un Bigot, officier de carabiniers ; un baron de Narbonne ; un Nau, conseiller au Châtelet de Paris ; un Naudot, médecin de Montauban ; un Roux, des Bouches-du-Rhône. Puis il y a aussi Salignac, fils, ancien cheveu-léger ; le marquis de Surville ; le curé Lefebvre ; Laferrière ; Clinchamps, officier de marine, Collard, chevalier de St-Louis ; Brochand de Crépy ; Cambis, de Paris ; le curé Chevreux ; l'ingénieur Chièra ; Cicé, capitaine au régiment du ci-devant roi ; Clercy, capitaine ; le comte de Dierdaman ; le chevalier Doria ; le comte d'Orlan ; le marquis de Dalligny ; le chevalier Chabot ; Brocard, conseiller au Parlement ; le marquis de Beuveron ; le marquis de Bemuer ; le marquis de Béthune ; le marquis de Belzunce ; le chevalier de Belmont ; le

comte de Belleville ; le marquis de la Roche-Lambert ; le marquis de l'Ostange ; l'évêque de Rennes ; le marquis de Barentin ; Barentin, garde des sceaux ; d'Auteroche, évêque de Condom ; le chevalier d'Audiffret ; le chevalier Arnault, fils ; le chevalier Anselme ; le comte de Damas ; le comte d'Aigremont ; le bénédictin Fosse ; le prêtre Dubos ; Louis Duplessis d'Argentré ; Duprat Emanyard ; l'officier de marine Flotte ; les femmes Choiseux, Clédié ; la ci-devant princesse d'Hénix ; la fille Denissan ; la comtesse d'Harcourt ; la marquise de Périgard et une foule d'autres femmes. ”

Voilà ce qu'affirme l'auteur des “ *Voyages et aventures des émigrés français.* ” J'ai vague souvenir d'avoir lu quelque part que le comte de Puisaye avait essayé dans le temps de créer une colonie française au cap St-Vincent, sur le lac Ontario. Le chevalier de Saint-Georges, l'ancêtre de mon regretté ami, l'ancien député de Portneuf, aux Communes, faisait partie de la suite du comte. Ont-ils réussi ?

Quelques-uns des collaborateurs des *Recherches historiques* peuvent-ils me renseigner d'une manière plus complète sur les faits cités plus haut ?

FAUCHER DE SAINT-AURICE

---

LE CHATEAU DE MONTREAL

Peu après son retour d'Amérique, sir Jeffrey Amherst fit abattre le château de sa famille situé à Riverhead, à un mille de Sevenvachs, comté de Kent, Angleterre, et bâtit à une petite distance de là un superbe château où il résida jusqu'à sa mort. Il avait nommé ce château Montréal, en souvenir de la prise de cette ville le 8 septembre 1760.

Sir Jeffrey avait fait graver sur un obélisque élevé sur les dépendances de son château de Montréal une inscription qui rappelait les principaux faits d'armes auxquels il avait pris part pendant la guerre d'Amérique.

Nous serions curieux de savoir si le château de Montréal existe encore ?

P. G. R.

RÉPONSES

**Le canton Doncaster.** (II, IX, 225.)—Le canton Doncaster, dans le comté de Terrebonne, a tout probablement été nommé ainsi en souvenir de la petite ville de Doncaster, en Angleterre. C'est sur le territoire actuel de Doncaster que se passent les incidents les plus saillants du célèbre roman de Walter Scott : *Ivanhoe*. Ajoutons que Doncaster au Canada ne le cède pas en scènes pittoresques à Doncaster en Angleterre.

P. G. R.

**Le capitaine Donald McDonald.** (II, IX, 232.)—Le capitaine de l'armée anglaise qui dans la nuit qui précéda la bataille des Plaines d'Abraham trompa les sentinelles françaises en leur donnant le mot d'ordre se nommait Donald McDonald. Il appartenait aux Fraser's Highlanders et commandait l'avant-garde de l'infanterie légère. McDonald fut conséquemment le premier ou un des premiers qui mit le pied sur la berge du Foulon.

Knox raconte ainsi cet épisode du siège de Québec : " Aussitôt que McDonald, suivi de ses hommes, eut gagné la hauteur, une sentinelle le somma de donner le mot d'ordre. McDonald parlait français et avec une grande présence d'esprit il bredouilla un mot quelconque en cette langue. La nuit étant très obscure, il s'avança près de la sentinelle et lui dit qu'il était envoyé là à la tête d'un fort détachement pour garder la côte et qu'il donnerait une bonne leçon à ces c.... d'Anglais s'ils persistaient dans leur dessein. Cette finesse eut l'effet désiré et sauva plusieurs vies."

Ce ne fut pas la seule fois que, pendant cette campagne, McDonald, grâce à sa connaissance de la langue française, put rendre d'importants services à ses chefs.

Au mois de février 1760, Lévis arrivé à Jacques-Cartier envoya un message à Murray. C'est McDonald qui porta la réponse. Comme Lévis voulait empêcher McDonald de prendre connaissance de l'état de ses forces, il détacha un sergent pour le rencontrer à une certaine distance de son camp. Mais McDonald au lieu de lui remettre ses dépêches le renvoya vers Lévis en lui disant : " Je suis capitaine, et si votre commandant n'envoie pas au-devant de moi un officier de mon grade je m'en retourne à Québec avec mes dépêches." Lévis comprit sa faute et envoya aussitôt vers McDonald un capitaine précédé d'un tambour.

Le brave McDonald fut tué quelques semaines plus tard, à la bataille de Sainte-Foye.

P. G. R.

**Où DuCalvet est-il mort ?** (II, XII, 257.)—S'il faut en croire Pierre Roubaud (Lettre à Haldimand datée de Londres le 30 mai 1786). DuCalvet périt en mer. Il s'était embarqué à New-York pour Londres le 15 mars 1786 à bord d'un bâtiment pris sur les Espagnols et

appelé le *Shelburne*. Ce bâtiment est supposé avoir péri dans une violente tempête et jamais on n'a plus entendu parler d'aucun membre de son équipage ou d'aucun de ses passagers.

RACINE

**Le domaine d'Occident.** (II, XII, 258.)—Le *domaine d'Occident* comprenait, sur le fleuve Saint-Laurent, les terres depuis le bas de la seigneurie des Eboulements, qui est vis-à-vis la pointe du nord-est de l'île aux Coudres, jusqu'à la pointe ou cap des Cormorans, faisant environ quatre-vingt-quinze lieues de front avec l'île aux Œufs, et autres îles, îlots et battures adjacentes (y compris la terre et seigneurie de la Malbaie), et en profondeur la rivière Saguenay, le lac Saint-Jean et toutes les rivières qui s'y déchargent. (Voyez *Edits et ordonnances*, II, pp. 354, 358, 362.)

RACINE.

**Les Cantons de l'Est.** (III, I, 267.)—A quelle date et en vertu de quel acte officiel le nom de "Cantons de l'Est" fut-il assigné à la partie du pays que nous habitons ?

Malgré de longues et nombreuses recherches, il nous a été impossible d'obtenir aucune information précise à ce sujet.

Le nom de "Cantons de l'Est" ne paraît pas avoir été donné à notre région par une ordonnance officielle.

Comme son synonyme "Bois Francs", il est passé dans l'usage insensiblement et sans l'intervention des autorités constituées.

L'origine du nom est cependant facile à retracer.

A l'époque de la cession du Canada à l'Angleterre, la plus grande partie de notre territoire était encore la propriété de la Couronne. Les concessions faites par le gouvernement français étaient limitées aux seigneuries, sur les rives du Saint-Laurent et de ses principaux tributaires.

L'administration britannique entreprit, dès le début de son règne, la colonisation de ces terres incultes. Son attention se dirigea d'abord vers les solitudes qui ont formé depuis la province d'Ontario, où la forêt vierge fut arpentée et divisée en lopins réguliers sous le nom de "townships", d'après le mode suivi dans les états voisins.

Lors de la guerre de l'indépendance américaine, il se fit un mouvement d'émigration considérable de la part de ceux qui refusèrent de suivre le parti révolutionnaire et abandonnèrent leurs foyers pour venir chercher un refuge à l'ombre du drapeau de la mère-patrie.

Ces colons, désignés sous le nom de "loyalistes", allèrent s'établir en grand nombre dans les "townships" récemment créés dans le Haut-Canada ou le Canada-Ouest.

Ce n'est qu'en 1792, et conséquemment plusieurs années après le traité de paix entre l'Angleterre et les États-Unis, que les premiers arpentages officiels furent exécutés dans la région inculte

située entre les anciennes seigneuries et la frontière. Cette région fut, à son tour, subdivisée en "townships" et des efforts furent tentés pour y amener des colons.

Ces "townships" étant créés dans le Bas-Canada ou Canada-Est, furent naturellement désignés dans le langage ordinaire comme "townships" de la partie est du pays, par opposition aux "townships" primitifs de la partie ouest. En parlant des "Eastern Townships" on voulait indiquer ceux qui étaient organisés dans ce qui est maintenant la province de Québec, alors désignée sous le vocable de "Eastern Canada".

En remontant à ce point de départ, on pourrait à la rigueur prétendre que tous les "townships" formés depuis sur divers points de cette province, soit dans la vallée de l'Ottawa, soit au Lac Saint-Jean ou dans la Gaspésie, sont de véritables "Eastern Townships".

Il vint un jour où le monde officiel crut devoir traduire le mot "township" en français. C'était presque un problème, car nous n'avons réellement pas dans notre langue une épellation qui définit bien la circonscription territoriale que les Anglais appellent "township". On se rabattit sur le mot "canton". C'était ce qu'on pouvait faire de mieux dans les circonstances. Et voilà comment notre vocabulaire géographique s'est enrichi de cette expression assez curieuse, de prime abord : "Les Cantons de l'Est".

Nous disons que l'expression est curieuse. En effet, si on examine la carte de Québec, on voit que notre région est loin d'occuper la partie est de la province. Elle est plutôt au sud et au sud-est.

La chose est tellement frappante que l'un de nos correspondants de France nous demandait, l'an dernier, des explications sur ce point.

Lorsque le gouverneur anglais ordonna l'ouverture de cette région à la colonisation, en 1792, c'était dans le but d'y attirer surtout une émigration d'origine britannique. Et, de fait, il s'écoula une assez longue période de temps avant que l'élément français éprouvât le besoin d'y pénétrer, vu l'immense étendue de terrains vacants que renfermaient encore les seigneuries au moment de la cession.

Mais nos compatriotes ne tardèrent pas à réclamer une place sous le soleil des "townships" et à venir s'établir dans les "lots," suivant l'expression reçue parmi ceux du district de Montréal. Chaque township était subdivisé en lots, dont la concession se faisait selon une tenure différente de celle des seigneuries. Dans la seigneurie la "terre" accordée au censitaire était sujette à certaines redevances et servitudes féodales, tandis que le "lot" était octroyé à titre de franc et commun soccage.

Pendant que nos co-nationaux du district de Montréal venaient se tailler des domaines dans "Les Lots", ceux des districts de

Trois-Rivières et de Québec envahissaient " Les Bois-Francis ". C'est ainsi qu'ils désignaient la superbe forêt des " townships ".

Dans le mois de septembre 1838, un document signé par l'archevêque de Québec donnait instruction au curé de Saint-François du lac Saint-Pierre d'aller visiter et desservir les nouveaux colons établis dans certaines missions et ajoutait : " en un mot, tous " les habitants des Bois-Francis, désignation ordinaire aujourd'hui " de ces places nouvelles ".

Nous avouons que ce nom de " Bois-Francis " se recommande à plus d'un titre. Comme dirait Louis Fréchette : " Il porte avec soi comme un parfum de sol vierge. Sa tournure pittoresque fait rêver de vallons perdus, de collines boisées, de montagnes abruptes, de chênes robustes et d'érablières sans fin. "

Dans la prose aride des écrivains vulgaires notre vaste et belle région continuera à s'appeler " Les Cantons de l'Est " ; mais jamais les favoris des Muses n'emploieront d'autre épithète que " Les Bois-Francis ".

#### PIONNIER

##### **L'aventure du chevalier de La Rigaudière.** (III, I, 277.)—

Lorsque, en 1756, le marquis de Montcalm fut chargé du commandement de la petite armée destinée à empêcher les Anglais d'envahir le Canada, c'est *La Licorne*, frégate de trente canons, qui le conduisit à Québec. Cette frégate était commandée par le chevalier de La Rigaudière, lieutenant de vaisseau.

M. de La Rigaudière était, au dire de Montcalm, un officier d'un mérite distingué, qui joignait à des talents des qualités fort aimables pour la société, une grande connaissance de son métier et beaucoup d'expérience, quoi qu'il fût encore jeune, ayant fait plusieurs campagnes.

A vingt-deux ans, le chevalier de La Rigaudière avait fait une action d'éclat qui lui avait valu d'être fait lieutenant avant son tour. Il avait été détaché par M. de La Jonquière, commandant l'escadre de M. d'Anville, sur une goélette de quatre canons. Avec ce petit bâtiment, il s'était emparé de quatre vaisseaux anglais. Poursuivi par un bâtiment ennemi, il fit passer ses prisonniers à son bord, brûla les quatre vaisseaux qu'il avait pris, puis il s'échoua. Un sauvage qui se trouvait là alla lui chercher du renfort avec lequel il se défendit. Les Anglais crurent plus prudent de s'éloigner. De La Rigaudière radouba son petit bâtiment et rejoignit, tout fier, l'escadre avec ses prisonniers.

*La Licorne*, partie de Brest le 3 avril, arriva dans le port de Québec le 13 mai.

A son voyage de retour, le chevalier de La Rigaudière fut chargé de remettre au ministre, de la part du marquis de Montcalm, un petit castor vivant.

“ Si un petit castor vivant, que j'ay remis au chevalier de la Rigaudière, lieutenant de vaisseau commandant la frégate la *Licorne*, a pu arriver en vie, on vous l'aura remis de ma part avec une lettre.” (Lettre de Montcalm au ministre, de Montréal 1er novembre 1756—*Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle-France*, IV, p. 81).

Dans une lettre qu'écrivait Bougainville à Mme Hérault le 8 novembre 1757, nous lisons : “ J'avais donné une lettre pour vous à cet infortuné La Rigaudière. Son aventure m'a tellement effrayé que j'ai impitoyablement refusé des lettres à tous ceux qui, en partant d'ici, m'en ont demandé.”

Quelle est cette aventure ?

Nous croyons avoir le mot de l'énigme dans le passage suivant d'une lettre qu'adressait Montcalm à Bourlamaque le 10 juin 1757 : “ Nous avons trois escadres en mer, une de six vaisseaux, pour les côtes de Guinée ; une de vingt-quatre vaisseaux, de la compagnie des Indes, trois vaisseaux de guerre commandés par M. Duché, chef d'escadre, avec 3,000 hommes de troupes de terre, commandée par M. de Lally. La troisième, commandée par M. de Bauffremont, est allée aux îles, et est composée de six vaisseaux de guerre. MM. de Montalès et de La Rigaudière ne s'étant pas trouvés au combat de M. de Beaussier, il y a eu ordre de la cour d'informer de leur conduite. M. de Montalès, accusé par ses officiers marinières, a été justifié par le conseil de guerre sur le dire de M. de Beaussier. M. de La Rigaudière a été si vivement saisi d'une lettre dure du ministre, qu'il est mort de désespoir, et n'a pu être mis au conseil de guerre, où il se serait sans doute justifié. Il me paraît même par la lettre que j'ai vue, qu'il n'y avait pas ordre de l'y mettre, mais un simple ordre de rendre compte de sa conduite.” (*Lettres de M. de Bourlamaque au chevalier de Lévis*, p. 160).

Le vicomte de La Rigaudière, capitaine au 3e régiment de Cuirassiers, tué à Reichshoffen pendant la guerre de 1870, était le descendant du chevalier de La Rigaudière. Un de ses fils, M. Gaétan de La Rigaudière, est établi depuis plusieurs années dans notre pays. Il est le gérant général pour la province de Québec de la “ Sun Savings and Loan Co ” d'Ontario.

P. G. R.

**L'auteur du “ Canadien Emigrant ”.** (III, II, 288.)—Comme le dit M. l'abbé Chs-Jos. Roy, ce Mémoire eut un grand retentissement ; et de ce retentissement date l'invasion pacifique des Cantons de l'Est par nos compatriotes. Peu de temps après sa publication, en 1851, un comité spécial de la Chambre d'assemblée fut chargé de s'enquérir des faits et causes qui retardaient l'établissement de ces Cantons, etc.

Le *Canadien Emigrant* avait été publié le 31 mars, et, le 18 juin suivant, le comité spécial faisait son premier rapport qui ne contenait que la reproduction intégrale de cette brochure, déposée

par M. Antoine Polette, M. P. P., l'un des membres du comité. Interrogé, ce monsieur déclarait : " Je ne saurais donner une meilleure réponse à la question qui m'est posée que ce qui se trouve dans cet écrit, et je n'ai rien à y ajouter."

Dans le second rapport du comité spécial, basé complètement sur le travail des missionnaires, on lit sur la première page une réponse formelle à votre question :

" Votre comité a aussi pris en considération un pamphlet publié par tous les missionnaires résidant dans les Townships de l'Est, et rédigé par le révérend M. Antoine Racine, l'un d'eux ; et il s'est convaincu que les raisons données par ces révérends Messieurs sont appuyées sur des preuves solides et concluantes."

M. l'abbé Antoine Racine fut le principal témoin interrogé par le comité ; il fournit, par documents et de vive voix, ces preuves solides et concluantes.

Le comité n'aurait pas ainsi nommé le rédacteur de la brochure sans y être autorisé ou sans une information incontestable. Du reste, il n'a pas été contredit par les intéressés, tous vivants alors.

Pour moi, cette affirmation fait preuve que le *Canadien Emigrant* de 1851 a été rédigé par M. l'abbé Antoine Racine.

M. Turcotte avait sans doute pris son renseignement à cette même source sans l'indiquer.

RAPHAEL BELLEMARE

**Le lieu de sépulture des évêques de Québec.** (III, III, 297.)—Mgr de Lavall a été inhumé dans les caveaux de la cathédrale, mais ses restes ont été transférés dans la chapelle du séminaire de Québec en 1878.

Le corps de Mgr de Saint-Vallier repose dans l'église de l'Hôpital-Général.

Mgr de Mornay ne vint jamais en Canada ; il mourut à Paris et je n'ai pas encore pu savoir où il a été enterré.

Il en est de même de son successeur Mgr Dosquet qui mourut lui aussi à Paris.

Mgr de Lauberivière fut inhumé dans la cathédrale de Québec ;

Mgr de Pontbriand dans l'église de Notre-Dame de Montréal ;

Mgr Briand dans la cathédrale de Québec ;

Mgr D'Esglis dans l'église de Saint-Pierre, Ile d'Orléans ;

Mgr Hubert dans la cathédrale de Québec ;

Mgr Denaut à Longueuil ;

Les évêques Plessis, Panet, Signay, Turgeon et Baillargeon reposent dans la cathédrale.

Mgr HENRI TÊTU

QUESTIONS

308—En 1640, la compagnie de la Nouvelle-France concéda à François de Chavigny, sieur de Berchereau, et à demoiselle Eléonore de Grand Maison, son épouse, de la paroisse de Créancée, en Champagne, France, "deux arpents de terre à prendre dans le lieu désigné pour la ville et la banlieue de Québec s'y trouvant des places non encore concédées pour y faire un logement et jardinage où il se puisse retirer avec sa famille..." Connait-on le lieu précis où se trouvait ce terrain et si les concessionnaires l'ont occupé en aucun temps et quand ?

D. J. M.

309—On vient de me montrer un ouvrage très rare aujourd'hui et publié à Londres en 1772. Il porte pour titre : *An abstract of those parts of the custom of the viscounty and provostship of Paris which were received and practified in the province of Quebec in the time of the French Government drawn up by a select committee of Canadian Gentlemen well skilful in the law of France, and of that Province, by the desire of the Honourable Guy Carleton, esquire, governor in chief of the said province.* Je serais curieux de connaître les noms de ces légistes canadiens. Cugnet ne serait-il pas l'unique auteur de ce Résumé de la coutume des vicomté et prévôté de Paris en usage dans notre pays sous le régime français ?

Lay.

310—Quelles sont les monnaies canadiennes les plus rares ?

NUMIS.

311—*Le Clergé canadien, sa mission, son œuvre*, par L.-O. David, est-il le seul ouvrage canadien mis à l'Index ?

LISEUR

312—L'abbé Daniel dit quelque part que Thomas-Jacques Taschereau, conseiller au Conseil Souverain, marié à Marie-Claire Fleury de la Gorgendière, fut le père de trente-deux enfants. Ce fait est-il prouvé ?

A. T.

313—Est-il bien établi, ainsi que le laisse entendre M. de Gaspé, que Montgomery, le brûleur de la côte de Beaupré en 1759, fut le Montgomery qui tenta de s'emparer de Québec en 1775 ?

A. B.

314—Le 30 mai 1760, Knox, capitaine dans l'armée de Wolfe, écrit dans son journal : "Un habitant de Saint-Michel a été pendu hier en face de sa maison, pour avoir essayé de soulever ses concitoyens à la révolte contre nous, et avoir engagé plusieurs de ses anciens miliciens (il était capitaine de milice) à rejoindre l'armée française." Qui me dira le nom de ce brave ?

CURIEUX